

# Association « Un orgue à PLOUHINEC en MORBIHAN »

## Conseil d'administration du 14 Octobre 2016

Le quatorze Octobre deux mille seize à 18 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents :

- Jean-Jacques LE FLOCH,
- Vincent MESLET,
- Hubert FRANCOIS,
- Madeleine FRANCOIS
- Guy CARRE
- Joseph LE FLOCH
- Daniel PERSON
- Philippe THOMAS
- Yannick PUREN

Assiste également à la réunion: Armande LEANNEC, Adjointe au Maire de PLOUHINEC,

Sont absents excusés :

- Michel LE CHENECHAL
- Michel EZAN

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH présente l'ordre du jour.

### **1. Engagement de la municipalité**

Le conseil municipal réuni le 10 Octobre 2016 a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la restauration de l'orgue, sous réserve que sa phase opérationnelle ne soit engagée que lorsqu'elle sera préalablement entièrement financée,
- d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réunir les fonds que ce soit sous forme de subventions ou de dons, et à signer la convention de cession avec les Frères.

Armande LEANNEC précise que s'agissant de la tribune, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune avec des fonds publics communaux.

Il est suggéré que la construction de cet ouvrage soit réalisée lorsque la commune sera presque sur le point d'avoir réuni tous les fonds nécessaires à la restauration de l'orgue afin de susciter un

ultime élan de générosité. L'association qui aura dorénavant un rôle moteur très important pour attirer les dons est en effet soucieuse d'une dynamique continue dans le temps à laquelle la municipalité puisse contribuer, s'agissant d'un projet d'intérêt général.

Concernant le recueil de dons, Armande LEANNEC précise que la commune va entrer, sans tarder, en relation avec la Fondation du Patrimoine. Un rendez-vous sera organisé en présence de représentants de l'Association. En cas d'échec, la commune ouvrira une ligne budgétaire spécifique pour inscrire ces recettes et délivrer les certificats fiscaux, étant dûment habilitée pour le faire.

S'agissant des subventions, elles sont accordées par la Région et le Département sous réserve que des fonds publics communaux soient déjà inscrits dans le projet de financement. Dans le cas d'espèce, les dons devraient pouvoir être assimilés, par ces derniers, comme des fonds propres à la commune.

La décision du conseil municipal est accueillie avec une grande satisfaction par les membres du conseil, car l'engagement de la commune est le gage de réussite de l'opération.

## **2. définition d'une stratégie de communication**

La commune et l'association vont communiquer en termes identiques sur la décision du conseil municipal.

Jean-Jacques LE FLOCH est particulièrement soucieux de l'attractivité du site et notamment de la mise en évidence d'informations se rapprochant de près ou de loin à l'intérêt que suscite l'instrument unique qu'est l'orgue. Le site doit ainsi être nourri d'informations dignes d'intérêt. Entretenir la flamme chez les membres de l'Association et les inciter à porter la bonne parole est primordial. Il n'est pas ainsi exclu de publier des informations relatives à des concerts d'orgue dans la Région.

Il est suggéré que les membres de l'Association et utilisateurs du site internet « un orgue à Plouhinec » puissent bénéficier d'un dispositif d'abonnement les mettant en alerte lorsqu'une information nouvelle est publiée.

Des revues régionales, telles que « Bretons » pourraient, le moment venu, être un relais momentané d'information.

## **3. Stratégie d'approche et de démarchage des donateurs.**

Que ce soit la Fondation du Patrimoine ou la commune qui recueillent les dons, il importe de préparer, sans tarder, un document de communication et d'appel aux dons. Il convient de distinguer les « petits » donateurs et les sociétés ou entreprises. Ces dernières souhaiteront pouvoir disposer d'un véritable dossier à soumettre à leur conseil d'administration.

Il est suggéré que des personnalités, publiques ou privées, ayant manifesté un intérêt pour le projet soit mis en exergue.

Des termes devront nécessairement être judicieusement choisis et soulignés pour susciter les dons. D'ores et déjà, les termes de : défi, opportunité unique, patrimoine, culture, engagement et

soutien de la municipalité, projet d'envergure régionale (rayonnement futur), voir nationale (instrument unique en France) font l'unanimité.

Il conviendra aussi de rechercher des mécènes dans différentes branches économiques, le secteur bancaire, le secteur agroalimentaire...

Une commission de communication est instituée pour travailler sur la plaquette. La commission est présidée par Yannick PUREN et en sont membres Vincent MESLET, Joseph LE FLOCH et Hubert FRANCOIS.

#### **4. Convention avec les Frères**

Jean-Jacques LE FLOCH soumet à la sagacité des membres du conseil d'administration un projet de convention entre les Frères, propriétaires de l'instrument, et la commune. Le texte cerne les conditions de cession de l'orgue et les engagements de deux parties. Le projet de texte est joint au présent compte-rendu.

#### **5. Assemblée générale de 2016**

La date du vendredi 16 décembre 2016 à 18 heures est retenue. Jean-René GENTRIC, représentant les Frères, devrait pouvoir être présent à cette assemblée. Une réunion du conseil d'administration se tiendra auparavant, le Vendredi 25 novembre à 14 heures.

#### **6. Stockage de l'orgue.**

Le directeur du Likès, M. Thierry NAU contacté par Jean-Jacques LE FLOCH, a indiqué que pour l'année 2017, l'établissement continuera d'en assurer le gardiennage, mais que, nécessairement, l'instrument devra dès 2018, être évacué. Jean-Jacques LE FLOCH suggère que Le Likès fasse son affaire de le faire héberger chez un facteur d'orgue. Se poseront cependant les questions du financement du transport (un semi-remorque) et du conditionnement, voire de l'hébergement. Les membres de l'association pourront prêter main forte pour la manutention.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.